



DESCRIPTION DE TRAVAIL

À noter que le masculin est utilisé pour alléger le texte.

Renseignements sur le poste

Numéro du poste Divers	Titre du poste Agent de programmes correctionnels pour Autochtones	
Classification du poste WP-04	Date d'entrée en vigueur	
Numéro de décision NAT-2081	Code du poste 500656	Code national des professions 41403
Ministère ou organisme Service correctionnel du Canada	Agent des griefs Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Code de bureau Divers
Composante organisationnelle (Secteur/Division) Opérations et programmes correctionnels	Emplacement géographique Divers	
Exigences linguistiques Divers	Profil linguistique Divers	
Exigences en matière de communication Divers	Exigences relatives à la sécurité Divers	

Renseignements sur le superviseur

Numéro du poste Divers	Titre du poste Divers	Classification du poste Divers
----------------------------------	---------------------------------	--

Déclaration de l'employé

J'ai eu l'occasion de lire et de commenter le contenu de la présente description de travail.

Nom de l'employé	Signature	Date

Déclaration du superviseur

La présente description de travail constitue une description fidèle des tâches liées au poste.

Nom du superviseur	Signature	Date

Autorisation du gestionnaire

La présente description de travail constitue une description fidèle des tâches liées au poste.

Nom et titre du gestionnaire	Signature	Date

DESCRIPTION DE TRAVAIL

Résultats axés sur le service à la clientèle

Évaluation des besoins des délinquants en matière de programmes correctionnels, offre de conseils pour l'élaboration de plans correctionnels et prestation de programmes correctionnels aux délinquants purgeant une peine de ressort fédéral ou en liberté sous condition sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada (SCC), afin de réduire le risque de récidive.

Activités principales

En tant que membre de l'équipe de gestion de cas, évalue et analyse les données sur les délinquants autochtones; évalue les besoins des délinquants de participer à des programmes correctionnels; détermine les facteurs de risque criminogènes et de réceptivité; et cible les programmes les plus susceptibles d'avoir une incidence positive sur la réinsertion des délinquants.

Fournit de l'information relative aux besoins culturels et sociaux et en matière de programmes des délinquants autochtones et exécute des programmes correctionnels autochtones et, parfois, non-autochtones, qui répondent aux besoins criminogènes des délinquants; et surveille et rend compte de la participation aux programmes et des progrès des délinquants par rapport aux objectifs du plan correctionnel.

Examine les résultats des tests, prépare des rapports de fin de programme fondés sur les évaluations et les cibles d'intervention, et détermine les besoins individuels et culturels de chaque délinquant et groupe de délinquants en matière de programmes.

S'entretient avec les délinquants pour recueillir et valider des renseignements pertinents; évalue les renseignements recueillis pour déterminer les facteurs contributifs des délinquants, de même que leurs besoins actuels et continus en matière de programmes; participe, en tant qu'animateur ou qu'auditeur, à des conférences de cas afin de fournir de l'information sur les besoins des délinquants autochtones en matière de programmes; offre au personnel des conseils d'expert et de la formation de sensibilisation quant à la réinsertion sociale des délinquants.

Fournit une contribution experte aux gestionnaires concernant les besoins en matière d'affectation des ressources nécessaires à l'exécution des programmes culturellement adaptés; et s'assure que les programmes soient conformes aux procédures d'examen de la qualité, aux normes de programmes nationaux et aux politiques.

Travaille auprès des délinquants autochtones recommandés pour les programmes correctionnels; motive et encourage les délinquants à participer à des programmes, à changer leurs comportements et leurs attitudes, ainsi qu'à atteindre les objectifs de leur plan correctionnel; et offre des interventions individuelles et de groupe aux délinquants en établissement et dans la collectivité.

Assure la liaison ou collabore avec d'autres membres du personnel, comme les agents de libération conditionnelle, les psychologues, les agents correctionnels, les professeurs, les gestionnaires - Évaluation et interventions, les gestionnaires du bureau de libération conditionnelle, les Aînés et conseillers spirituels, les agents de liaison autochtones et les gestionnaires de programme, pour échanger de l'information sur les délinquants autochtones qui participent à des programmes; et collabore avec des organismes des secteurs gouvernemental et non gouvernemental pour aider ces derniers à exécuter des programmes ou des composantes de programmes autochtones.

Le titulaire du poste détient le titre d'agent de la paix.

Habilités et connaissances

Connaissance du comportement humain, de l'apprentissage social et des théories, méthodes et pratiques d'apprentissage du comportement en lien avec les comportements criminels, afin d'offrir à chaque délinquant des programmes et des interventions individuelles qui favoriseront chez lui des changements prosociaux positifs et le prépareront à une réinsertion réussie dans la société.

Connaissance des populations de délinquants et de leurs divers facteurs de risque dynamiques, y compris les types d'infractions, l'association à des groupes de menace à la sécurité, la diversité culturelle et les problèmes de santé mentale, afin de faciliter les interactions quotidiennes avec les délinquants et d'exécuter des programmes correctionnels.

Connaissance des techniques d'interventions efficaces, de l'éducation des adultes et de la direction de groupes, ainsi que des principes de résolution des conflits et des méthodes d'instruction, afin de faciliter l'exécution des programmes.

Connaissance des techniques d'intervention individuelles et correctionnelles, de négociation, de gestion de crise et de prévention du suicide, afin d'être en mesure de gérer des situations potentiellement explosives et ainsi réduire le danger qu'un délinquant peut poser pour lui-même, pour les autres ou pour l'établissement.

Connaissance des principes qui régissent les programmes, l'assurance qualité et la gestion du temps, de même que des techniques organisationnelles et de prestation de programmes, afin d'offrir aux délinquants des programmes qui leur conviennent et de respecter les normes et les objectifs du SCC.

Connaissance de la disposition physique de l'établissement, afin de contribuer à la sécurité active de l'établissement.

Connaissance des Normes nationales relatives aux programmes correctionnels, des Directives du commissaire, des Bulletins de gestion des cas ainsi, que d'autres politiques et lignes directrices sur les programmes correctionnels du SCC, afin de gérer efficacement la peine et la réinsertion sociale du délinquant; et garantir l'intégrité des programmes, le respect des normes et l'efficacité des processus d'examen de la qualité.

Connaissance des services et des programmes offerts par l'établissement, le district ou le secteur privé, y compris les programmes de développement personnel, ainsi que de la complexité et des divers niveaux d'intensité des programmes et des interventions, afin de répondre aux besoins particuliers des délinquants et de formuler des recommandations efficaces en matière de consultations et de programmes de suivi dans la collectivité.

Connaissance de la mission, du mandat, des priorités, de la structure organisationnelle, et des politiques et procédures du SCC en lien avec les programmes correctionnels, afin de réaliser les priorités des programmes et contribuer à l'amélioration de la prestation des programmes.

Connaissance des règlements et des lois applicables, notamment la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)* et son règlement d'application (*RSCMLC*), la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, afin d'être en mesure d'expliquer le sens de ces lois dans différentes situations, d'assurer la protection des renseignements sur le délinquant et de garantir le respect de leurs droits.

Connaissance des rôles et des responsabilités de chaque membre de l'équipe de gestion des cas, afin de participer à la gestion et à la réinsertion sociale des délinquants.

Connaissance de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), de son mandat, de sa structure, de ses politiques et de ses procédures, afin d'aider à préparer des évaluations du risque et la gestion des délinquants.

Connaissance des techniques d'évaluation du risque, de prévention de la récidive et d'évaluation de programme, ainsi que des techniques du SCC en matière d'évaluation et de gestion du risque, afin d'effectuer des évaluations exactes du délinquant et de formuler des recommandations, y compris des évaluations initiales aux fins de l'aiguillage vers les programmes pertinents.

Connaissance d'autres organismes fédéraux jouant un rôle dans la prestation de cours de formation, de programmes et de services aux délinquants adultes, afin de participer à des conférences et à des ateliers, et de se tenir informé des faits nouveaux et des découvertes de la recherche qui contribuent à l'amélioration des programmes correctionnels pour Autochtones.

Connaissance du processus de grief, afin de donner des conseils aux délinquants en ce qui concerne leurs droits durant ce processus.

Connaissance des différentes cultures autochtones, des enseignements spirituels, des concepts et des traditions, afin de comprendre ces pratiques et de les intégrer dans les programmes et les interventions pour Autochtones; et travailler efficacement avec les Aînés et conseillers spirituels qui offrent un encadrement spirituel essentiel aux délinquants autochtones.

Connaissance des antécédents sociaux autochtones et de leurs impacts sur les peuples et les cultures autochtones, afin d'offrir des interventions qui doivent aborder des événements qui ont pu être des facteurs contributifs au comportement criminel.

Connaissance d'une variété de systèmes de gestion de l'information et d'applications logicielles informatiques, y compris les rapports de données automatisées appliquées à la réintégration (RADAR), le système de gestion des délinquants (SGD), le Hub, et les applications régionales spécifiques, afin d'obtenir, de recueillir, d'enregistrer, de tenir à jour, de préparer et de partager les renseignements sur les délinquants; saisir et extraire des données provenant de ces systèmes; et produire des rapports sur les programmes correctionnels.

Habilités en matière de lecture, d'écoute et d'interprétation, afin de passer en revue les dossiers et les rapports d'autres professionnels et de comprendre les besoins du délinquant autochtone en matière de programmes; interpréter le langage corporel pour évaluer les problèmes de sécurité que pose le délinquant pour lui-même ou pour les autres; et demander conseil aux Aînés et conseillers spirituels qui communiquent selon des modes traditionnels.

Habilités en matière d'entrevue, afin d'obtenir de l'information de la part des délinquants autochtones qui ne sont pas à l'aise avec le sujet, qu'ils sont hostiles envers le système correctionnel, réticents à participer à l'entrevue, ou ont de la difficulté à parler l'une des deux langues officielles du Canada; savoir reconnaître si l'information obtenue est complète ou utile; et garder le contrôle de la discussion lorsque, dans des situations de groupe, les délinquants orientent le questionnement dans une autre direction.

Habilités en communication orale, talents pour la diplomatie et aptitudes à s'exprimer en public, afin d'exécuter les programmes avec les délinquants; fournir des mises à jour sur les progrès des délinquants à l'équipe de gestion de cas; discuter avec le personnel et les décideurs de l'importance des programmes autochtones en tant que méthode d'intervention; savoir adapter son niveau de langue à celui de son public et clarifier les concepts pour assurer une bonne compréhension du matériel.

Habilités en communication écrite, afin de documenter l'information présentée dans les rapports d'évolution des délinquants; d'adapter l'information présentée en fonction du niveau de compréhension du lecteur; et d'expliquer le fossé culturel entre les indicateurs traditionnels et contemporains de l'apprentissage et de l'acquisition de compétences pour s'attaquer aux besoins criminogènes.

Le travail exige une connaissance de l'article 10 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et de son règlement d'application, et de l'article 2 du *Code criminel du Canada* dans le but de respecter les exigences liées aux fonctions d'un agent de la paix. Des compétences en rédaction sont requises pour rédiger les rapports d'incidents de sécurité et les rapports d'observation en ce qui a trait aux attitudes négatives ou au comportement inacceptable des délinquants, conformément aux exigences se rattachant aux fonctions d'un agent de la paix.

Efforts

Des efforts physiques sont requis pour :

Passer de longues périodes en position assise devant un ordinateur, lors de réunions ou d'entrevues de délinquants; et rester en position debout pendant de longues périodes lors de l'exécution d'un programme devant une classe.

Déplacer régulièrement du matériel audiovisuel et des manuels, des cartables, des papiers et du matériel photocopié entre les bureaux et les salles de classe; et garder des positions debout, assise et à genoux pendant les cérémonies autochtones, les cercles de partage et autres activités culturelles se déroulant à l'intérieur ou à l'extérieur.

Des efforts intellectuels sont requis pour :

Évaluer les besoins du délinquant autochtone en matière de programmes et déceler les besoins multifactoriels sous-jacents qui pourraient surgir uniquement pendant d'autres interventions; évaluer les progrès du délinquant dans un programme et reconnaître les situations où le délinquant peut user de manipulation.

Contribuer à l'élaboration de stratégies efficaces en matière de planification de programmes et de cas, en proposant des changements aux procédures et des améliorations aux méthodes; et faire rapport sur les besoins des délinquants à leur admission et sur leurs progrès pendant qu'ils purgent leur peine.

Interroger des délinquants pour acquérir une compréhension approfondie de leur attitude, dans le but d'évaluer et d'analyser les changements comportementaux et les aider à centrer leur attention sur les objectifs d'apprentissage et les résultats positifs des programmes; lire les dossiers des délinquants et examiner les renseignements et les résultats de tests des délinquants autochtones, en préparation à l'exécution d'un programme.

Exécuter des programmes correctionnels pour Autochtones, enseigner de nouvelles compétences, expliquer les concepts des programmes et répondre aux questions des délinquants ayant des antécédents culturels, scolaires et économiques différents; utiliser différentes approches et différents styles de communication pour interagir avec les participants, faciliter les échanges et transmettre l'information avant, pendant et après l'exécution du programme ou durant les séances de maintien qui ont lieu tout au long de la peine, pour certains aspects du programme.

Exécuter des programmes en contexte de groupe, ce qui peut s'avérer difficile en raison de délinquants violents, hostiles, manipulateurs, perturbateurs et qui ne veulent pas participer aux programmes; superviser les délinquants tout en exécutant les programmes et en présentant des séances de programme; être conscient des interactions et des comportements de chaque individu pour éviter toute infraction aux règles de sécurité et assurer la sécurité personnelle des délinquants et du personnel.

Motiver la participation des délinquants autochtones et maintenir des stratégies de gestion de groupe efficaces dans le but d'optimiser l'efficacité du programme et réduire les interférences avec l'environnement d'apprentissage; s'assurer que les délinquants respectent les règles de conduite préétablies et autoriser la cessation du programme pour les délinquants qui ne s'y conforment pas.

Faire une synthèse des pratiques autochtones traditionnelles et culturelles et les incorporer dans un environnement qui, parce qu'il est fondé sur la philosophie européenne occidentale, est souvent contraire aux principes de la culture et des valeurs traditionnelles.

Consulter les Aînés et d'autres conseillers traditionnels ou spirituels et communiquer avec eux pour échanger de l'information sur les progrès accomplis par le délinquant, demander conseil sur la bonne direction à suivre pendant les interventions et combler le fossé entre les concepts contemporains des programmes et les croyances et valeurs traditionnelles.

Définir et déterminer les attentes en matière de programmes à inclure dans le plan correctionnel ou dans le plan de guérison du délinquant pour répondre aux besoins des délinquants et réduire leur niveau de risque; et offrir des conseils aux membres du personnel et les encourager à s'intéresser activement à la prestation de programmes.

Présenter à l'équipe de gestion des cas des mises à jour sur les progrès des délinquants autochtones; produire des rapports sur les progrès des délinquants, expliquant leur motivation à participer au programme, les compétences acquises et les changements survenus dans leur attitude, leurs valeurs, leur guérison et leurs comportements; formuler des recommandations au personnel du SCC, à la CLCC et aux organismes externes d'aide postpénale, afin de faciliter l'évaluation et la prise de décisions concernant la réinsertion réussie du délinquant.

Promouvoir les résultats des programmes correctionnels sous l'angle de la réinsertion éventuelle en examinant les problèmes et en fournissant de l'information, des conseils et de la formation au personnel du SCC et de la CLCC sur les programmes correctionnels pour Autochtones au regard des normes nationales, des objectifs personnels, des groupes cibles, des compétences et des activités liées aux programmes, ainsi que du rapport et des résultats de fin de programme.

Présenter et expliquer au personnel du SCC les concepts des programmes pour Autochtones, de la culture, de la spiritualité, des valeurs et des protocoles autochtones; promouvoir une meilleure compréhension des délinquants autochtones et de leurs besoins particuliers; favoriser un environnement propice à l'émergence de changements positifs; et aider le personnel du SCC à aiguiller les délinquants vers les programmes correctionnels appropriés en organisant des ateliers et des séances individuelles pour offrir de l'information sur le contenu des programmes et les critères de sélection.

Réaliser des évaluations spécifiques avant et après l'exécution du programme, qui sont utilisés pour évaluer le taux de récidive et l'efficacité des programmes, de même que pour déterminer les besoins futurs en matière de ressources.

Établir une relation professionnelle de confiance avec les individus et les groupes de délinquants dans le contexte du programme, afin de permettre les échanges sur des sujets très personnels et délicats; offrir des services d'intervention individuelle et du soutien, et aiguiller les délinquants vers des interventions efficaces durant les périodes de crise personnelle pouvant être déclenchée par les interventions du programme.

Développer des relations professionnelles avec les délinquants autochtones pour aider ces derniers à élaborer des plans de guérison et à mettre en pratique les compétences et les valeurs acquises grâce à leur participation aux programmes; fournir une évaluation précise de leur engagement à élaborer et à respecter un plan réaliste de guérison et de prévention de la récidive; et communiquer et examiner avec le délinquant l'information qui est utilisée à des fins de prise de décisions.

Servir de modèle positif, faciliter la prestation du programme et promouvoir le bien-être général des délinquants autochtones; motiver les délinquants, renforcer les changements de comportement positifs et identifier les ressources qui les aideront à réintégrer la collectivité; et influencer efficacement les communications au sein d'un groupe de délinquants d'une manière qui respecte les coutumes autochtones.

Établir et maintenir les limites de la confidentialité lors du partage d'information délicates qui pourraient affecter la sécurité d'un délinquant et compromettre le bon ordre de l'établissement.

Amener le groupe de participants à se concentrer sur le programme et à en tirer le plus grand bénéfice possible à la suite d'événements tragiques ou violents survenus au sein de l'établissement.

Signaler immédiatement au personnel de sécurité toute information ou observation susceptible de mettre en péril la sécurité des individus ou des installations et remplir la documentation connexe au besoin; contribuer à la sécurité du personnel et des délinquants en assurant une sécurité dynamique par le biais de l'observation, de la surveillance et du signalement; et contribuer à l'interception de drogues, à la gestion de la population délinquante et aux stratégies utilisées face aux groupes de menaces à la sécurité.

Des efforts psychologiques sont requis pour :

Garder son sang-froid, son impartialité et son attitude professionnelle, quels que soient les comportements, attitudes et casier judiciaire du délinquant, de même que dans des situations d'urgences, lors de crises personnelles durant les interventions du programme, face à des réactions émotives de la part des délinquants ou dans des situations de conflit devant être désamorçées; et interagir avec des délinquants sous l'influence d'une substance, ce qui peut accroître le risque d'agression physique.

Responsabilité

Ressources humaines :

Participe à l'orientation et à l'accompagnement du nouveau personnel de programmes; et fournit un leadership et des mécanismes de facilitation aux groupes et aux individus pendant la prestation de chaque programme; mène des entrevues, établit des objectifs d'apprentissage, offre des conseils techniques dans le perfectionnement de compétences nouvellement acquises, et présente des rapports d'étape sur les progrès accomplis par chaque délinquant.

Conformément aux fonctions d'un agent de la paix, prépare des rapports verbaux et écrits destinés au personnel correctionnel traitant des observations recueillies sur le comportement des délinquants dans le but de l'aider à prendre des décisions quant à la discipline des délinquants, leurs déplacements et leurs transfèrements, ainsi qu'à la sécurité générale et le maintien de l'ordre au sein du site en question. Le

titulaire du poste veille à ce que les délinquants respectent les règles et règlements ministériels. Il peut recommander des mesures disciplinaires allant d'une réprimande verbale à une recommandation de mise en accusation; cette mesure est conforme à l'article 10 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Le titulaire du poste peut arrêter et inculper un délinquant présumé, en conformité avec l'article 2 du *Code criminel du Canada*.

Ressources techniques :

Utilise un ordinateur personnel et ses périphériques, de l'équipement de bureau standard, du matériel de formation et audiovisuel, des dossiers en format électronique ou imprimé, ainsi que des documents originaux signés, et assure la garde et l'entretien de ces ressources.

Utilise un véhicule gouvernemental lors de déplacements liés à des activités comme de la formation, des ateliers et des réunions, et en assure l'entretien.

Conditions de travail

Conditions physiques :

Le travail implique une constante exposition aux bruits ambiants du bureau, au manque d'intimité, à des interruptions fréquentes et à l'éblouissement d'un écran d'ordinateur.

Le travail se déroule dans la collectivité ou dans un établissement correctionnel où les déplacements du personnel peuvent être limités par de multiples barrières et contrôles de sécurité. Les contacts rapprochés avec les délinquants engendrent souvent des risques d'exposition à des maladies transmissibles, à des individus violents et instables, et à une possibilité accrue d'agression physique.

Dans la collectivité, la personne peut être appelée à travailler le soir avec peu de sécurité et en présence de plusieurs délinquants. Le titulaire peut également devoir assurer la sécurité du secteur et des participants.

La personne peut être exposée à la fumée causée par la combustion de matières cérémonielles autochtones reconnues, comme le foin d'odeur, la sauge, le cèdre et le tabac.

Conditions psychologiques :

Le travail implique des sources de stress potentiel découlant du fait de devoir composer avec des délais serrés, des priorités concurrentes, des demandes multiples, un manque de contrôle sur la charge de travail et la perturbation des horaires de programmes lorsque des événements inattendus se produisent, les situations explosives, les urgences, et les délinquants exigeants, rebelles, hostiles ou provocateurs.

Le travail peut impliquer un stress post-traumatique ou un traumatisme causé par l'exposition aux comptes rendus de crimes et aux renseignements explicites violents contenus dans le dossier criminel, et par le fait d'être directement ou indirectement impliqué dans un incident critique, des menaces, des dangers et un environnement potentiellement dangereux.